



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2022-105**

**PUBLIÉ LE 21 JUIN 2022**

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE / DIRECTION CITOYENNETE ET LEGALITE**

33-2022-06-21-00004 - Arrêté portant règlement d'office le budget primitif 2022 de la commune de Peujard (3 pages)

Page 3

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2022-06-21-00004

Arrêté portant règlement d'office le budget primitif  
2022 de la commune de Peujard



**Arrêté du 21 JUIN 2022**

**Portant règlement d'office du budget primitif 2022 de la commune de PEUJARD**

**La préfète de la Gironde**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2, L.1612-7, L.1612-12, et suivants, et R1612-8 à R1612-18 et suivants ;

**VU** le code des juridictions financières, notamment ses articles L.232-1 et L.244-1 ;

**VU** les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 11 février 2022, donnant délégation de signature à M. Christophe NOËL du PAYRAT, secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

**VU** la saisine de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine du 3 mai 2022 au titre de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales pour non adoption du budget primitif 2022 de la commune de Peujard ;

**VU** l'avis n°2022-0126 du 03 juin 2022 reçu le 14 juin 2022, par lequel la Chambre régionale des comptes invite Mme la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde à régler et à rendre exécutoire le budget primitif 2022 de la commune de Peujard ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la commune de Peujard a rejeté majoritairement, par 14 voix « contre », 2 voix « pour » et 3 « abstentions », la proposition de budget primitif présentée par le maire lors du conseil municipal du 14 avril 2022 et qu'aucun nouveau vote n'est intervenu depuis cette date ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de budget exécutoire, la chambre régionale des comptes doit, sur le fondement de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, formuler des propositions permettant le fonctionnement normal de la collectivité, ainsi que le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées ; que la juridiction ne peut se substituer à l'assemblée délibérante pour le choix des investissements, sauf pour prendre en compte les dépenses relatives à des opérations engagées ou exécutées ou présentant un caractère d'urgence ou nécessaires à la sécurité des biens ou des personnes ;

**CONSIDÉRANT** que les propositions de la chambre régionale des comptes formulées dans l'avis du 03 juin susvisé comportent les éléments nécessaires au règlement d'office du budget ;

**Sur** la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Le budget principal 2022 de la commune de Peujard est réglé et rendu exécutoire comme suit :

- Section de fonctionnement :  
en dépenses : la somme d'un million quatre cent soixante-douze mille quatre cent soixante-neuf euros (1 472 469 €)  
  
en recettes : la somme de deux millions quatre mille deux cent soixante-dix neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes (2 004 279,84 €)
- Section d'investissement :  
en dépenses : la somme de cinq cent dix mille quatre cent soixante-seize euros et trente-neuf centimes (510 476,39 €)  
  
en recettes : la somme de six cent soixante-quatre mille quatre cent six euros et vingt centimes (664 406,20 €)

Ce budget s'établit conformément aux tableaux d'équilibre, ci-après, détaillés en annexe.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté ainsi que l'avis émis par la Chambre régionale des comptes devront être publiés, sous la responsabilité de Monsieur le maire de la commune de Peujard, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel, et portés à la connaissance du conseil municipal.

### **ARTICLE 3** : Délais et voies de recours

Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- Un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde – 2 esplanade Charles de Gaulle – CS 41397 – 33077 BORDEAUX CEDEX.
- Un recours hiérarchique adressé à Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et de la ministre de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires, chargé des Collectivités Territoriales,
- Un recours contentieux, adressé au Tribunal administratif de Bordeaux soit par voie postale au 9, rue Tastet – CS 21490 – 33063 BORDEAUX CEDEX soit par voie dématérialisée, via l'application Télérecours Citoyens <https://citoyens.telerecours.fr/>

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2ème mois suivant la notification de la décision contestée (ou bien du 2ème mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).

**ARTICLE 4** : M. le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, Mme la sous-préfète de Blaye, M. le Maire de Peujard, M. le directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Bordeaux le 21 JUIN 2022

La Préfète

  
Pour la préfète,  
La sous-préfète, directeur de cabinet,

Delphine BALSA

**21 JUIN 2022**  
Annexe à l'arrêté du **21 JUIN 2022** portant règlement d'office  
le budget primitif 2022 de la commune de Peujard  
Budget principal

**Section de fonctionnement**

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	475 000 €	013	Atténuations de charges	30 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	850 000 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	98 500 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Impôts et taxes	739 311 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	118 000 €	74	Dotations et participations	569 063 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	40 000 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 443 000 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 476 874 €</b>
66	Charges financières	10 223 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 453 223 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 476 874 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat* ordre transfert entre sections	19 246 €	042	Opérat* ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat* ordre intérieur de la section	0 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>19 246 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 472 469 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 476 874 €</b>
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	527 405,84 €
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>1 472 469 €</b>	<b>TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 004 279,84 €</b>

<b>SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>531 810,84 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 246 €</b>

**Section d'investissement**

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 946 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	150 300 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
21	Immobilisations corporelles	317 554,39 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>467 854,39 €</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>38 946 €</b>
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	163 530 €
13	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	42 622 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>42 622 €</b>	024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>42 622 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>178 530 €</b>
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>510 476,39 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>217 476 €</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat* ordre transfert entre sections	19 246 €
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0 €</b>	041	Opérations patrimoniales	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>510 476,39 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 246 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>510 476,39 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>236 722 €</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	427 684,20 €
<b>TOTAL des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>510 476,39 €</b>	<b>TOTAL des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>664 406,20 €</b>

<b>SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>153 929,81 €</b>
---	---------------------